

Formations qualifiantes certifiantes à distance Appel à projets 2024

Internationalisez votre formation qualifiante grâce au numérique éducatif avec l'appui de l'AUF !

Date limite de soumission des dossiers : 02 mai 2024 à 23h59 heure de Tunis (UTC+1).

Observation : Le genre masculin est utilisé dans cet appel à projets comme genre neutre, afin d'alléger le texte.

Sommaire

| | | |
|---|---------------------------------------------|---|
| 1 | Introduction & contexte | 2 |
| 2 | Objectifs..... | 3 |
| 3 | Projets de formations concernés | 3 |
| 4 | Conditions d'éligibilité | 3 |
| 5 | Soutien de l'AUF..... | 4 |
| 6 | Dossier de candidature | 6 |
| 7 | Critères de sélection..... | 6 |
| 8 | Politique de confidentialité de l'AUF | 7 |
| 9 | Calendrier de l'appel..... | 7 |

1 Introduction & contexte

Dans le cadre de sa stratégie 2021 – 2025, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) promeut la transformation numérique et l'innovation pédagogique comme leviers d'une meilleure employabilité des diplômé(e)s et d'une plus grande accessibilité et inclusivité des formations. Par ailleurs, l'AUF encourage le partenariat, la coopération, la mobilité et le développement scientifique dans l'enseignement supérieur et la recherche à l'international.

Depuis 20 ans, l'AUF met en œuvre à travers son Institut de la Formation à Distance de la Francophonie (IFIC) un catalogue international des Formations Ouvertes et A Distance (FOAD) diplômantes délivrées par les établissements membres de l'AUF au profit d'un public géographiquement dispersé dans l'espace scientifique francophone. Ce catalogue est accessible depuis le lien suivant : <https://formations.auf.org/foad/>. Ce dispositif est réservé aux formations diplômantes délivrées à distance à l'international.

Cependant, l'émergence de parcours flexibles de formation et d'exigences des employeurs vers des formations professionnalisantes permettant d'acquérir des compétences spécifiques conduit de plus en plus les établissements universitaires à déployer une offre de formations plus courtes, non diplômantes, plus accessibles par un public plus large, mais néanmoins souvent de grande valeur et qui peuvent être également pertinentes à l'international. Ces formations peuvent être incluses dans des dispositifs de formation initiale ou de formation tout au long de la vie. Par conséquent, leur finalité peut être multiple, par exemple : acquisition de nouvelles compétences, insertion professionnelle, reconversion professionnelle...

C'est pourquoi, l'AUF développe à travers l'IFIC un **nouveau catalogue dédié aux formations qualifiantes à distance délivrées par les établissements membres de l'AUF** au profit d'un public d'apprenants (étudiants, professionnels, etc.) géographiquement dispersé dans l'espace scientifique francophone. Grâce à l'appui de l'AUF et de ses implantations, ces apprenants peuvent accéder à des formations qualifiantes de qualité tout en restant dans leurs pays d'origine.

Qu'est-ce qu'une formation qualifiante ?

Une formation qualifiante est une formation courte, **non diplômante**, qui permet à l'apprenant d'acquérir et/ou d'améliorer des compétences/qualifications à visée professionnelle. Dans certains pays, cette formation s'inscrit dans un cadre de qualification.

Qu'est-ce qu'une formation qualifiante certifiante ?

Une formation qualifiante est dite **certifiante** lorsqu'elle débouche, à la suite d'une évaluation basée sur des standards explicites, à l'obtention d'une preuve de reconnaissance officielle des résultats d'apprentissage acquis ou de la capacité à l'exécution de certaines tâches, par l'autorité compétente (l'établissement, l'état, la branche professionnelle, ...) compte-tenu du cadre légal et réglementaire du pays dans lequel se trouve l'établissement délivrant la formation. Cette preuve de reconnaissance peut être sous la forme de certificat/micro-certificat, attestation de réussite, badge numérique, ...

L'offre de l'AUF relative à ces formations qualifiantes certifiantes à distance consiste en un dispositif pédagogique et technique permettant à ses établissements membres de proposer des formations à l'international, dans tous les pays où une implantation de l'AUF est disponible. Pour faciliter la création et le déploiement des formations qualifiantes certifiantes, l'AUF a mis en place un cadre particulier de coopération internationale avec les établissements membres de l'AUF, visant l'internationalisation

des formations par le numérique. Le soutien de l'AUF inclut des expertises techniques et pédagogiques, des appuis administratifs et logistiques ou des aides financières, destinés aux établissements membres de l'AUF qui souhaitent développer des formations qualifiantes certifiantes.

C'est dans ce cadre que l'IFIC lance cet appel à projets afin d'identifier des formations qualifiantes certifiantes, existantes (déployées à distance et/ou en présentiel), à internationaliser intégralement à distance en s'appuyant sur le numérique éducatif par des établissements membres de l'AUF désireux de rejoindre le catalogue de l'AUF des formations internationales à distance. Ces formations recevront l'appui de l'AUF et seront promues à travers son réseau dans l'espace de la Francophonie scientifique.

2 Objectifs

- Internationaliser les formations universitaires qualifiantes certifiantes (non-diplômantes) en les rendant accessibles à un public géographiquement dispersé dans le monde.
- Soutenir et accompagner les initiatives de transformation numérique aboutissant à la création de formations francophones qualifiantes certifiantes de qualité et dispensées totalement à distance.
- Renforcer la synergie et la solidarité active entre les établissements membres de l'AUF à travers des formations conjointes.

3 Projets de formations concernés

Les projets doivent concerner des formations qualifiantes certifiantes délivrées totalement à distance et qui souhaitent rejoindre le catalogue de l'AUF des formations internationales à distance en vue de leur déploiement international.

Ces formations peuvent être :

- Déjà existantes en tant que formations à distance et ne pas nécessiter d'appui à la transformation numérique. Si retenues, elles rejoindront directement le catalogue de l'AUF des formations internationales à distance.
- Existantes et nécessitant une transformation numérique pour qu'elles soient déployées à distance. Si retenues, elles recevront un appui de l'AUF à la transformation numérique et intégreront ensuite le catalogue de l'AUF des formations internationales à distance.

Les formations entièrement nouvelles, qui n'ont jamais fait l'objet d'un premier déploiement soit en présentiel soit à distance, ne sont donc pas éligibles.

Les formations qui seront intégrées dans le catalogue de l'AUF des formations internationales à distance doivent obligatoirement déboucher à l'obtention d'une preuve de reconnaissance officielle (certificat/micro-certificat, attestation de réussite, badge numérique...) des compétences/qualifications acquises, reconnue par une autorité compétente.

Les formations qualifiantes susceptibles d'être reconnues au sein de parcours flexibles de formation plus longs, ou donnant lieu à l'obtention de crédits capitalisables sont par ailleurs encouragées.

4 Conditions d'éligibilité

- L'établissement porteur du projet doit être membre de l'AUF. Les établissements bénéficiant des services de l'AUF se doivent impérativement d'être à jour de leur cotisation.

- L'établissement porteur du projet peut candidater seul ou dans le cadre d'un consortium. Ce consortium peut inclure des établissements universitaires et des partenaires socio-économiques. La participation des établissements appartenant à un pays du sud est fortement encouragée.
- Le coordonnateur du projet doit être un formateur de manière permanente au sein de l'établissement porteur du projet.
- Le projet doit être soutenu par la Plus Haute Autorité (PHA) de l'établissement porteur et, dans le cas d'un consortium, par les PHA de tous les établissements le constituant.
- La formation doit être qualifiante, certifiante et délivrée totalement à distance.
- La formation doit être délivrée en totalité ou en majorité en français.
- L'établissement porteur souhaite intégrer la formation au catalogue de l'AUF des formations internationales à distance.

5 **Soutien de l'AUF**

Dans le cadre de cet appel, le soutien de l'AUF à la transformation numérique de la formation en vue de son intégration au catalogue de l'AUF des formations internationales à distance peut revêtir plusieurs formes non exclusives les unes des autres :

- L'acquisition d'équipements et matériels à usage strictement technopédagogique (ne doit pas dépasser 50% du montant du soutien financier demandé à l'AUF).
- L'acquisition de logiciels et services en ligne à usage technopédagogique.
- La production et/ou l'acquisition de ressources pédagogiques numériques.
- L'accompagnement et assistance technopédagogiques pendant la transformation numérique de la formation :
 - La mobilisation d'une expertise en ingénierie pédagogique numérique.
 - Le renforcement des compétences en pédagogie numérique (formation de formateurs...).
- L'accompagnement à l'élaboration d'une plateforme pédagogique de type Moodle.
- L'accès au laboratoire multimédia de l'AUF dans les implantations équipées.

Le soutien peut varier en fonction de la formation et des besoins exprimés. Il est envisagé que le montant de la subvention octroyée pour la phase de préparation de la formation varie entre 2 000 et 4 000 euros.

La durée envisagée de l'appui à la transformation numérique en vue de l'intégration de la formation au catalogue est au maximum de 6 mois.

Le dispositif de l'AUF des formations qualifiantes internationales à distance

Une fois la transformation numérique de la formation aboutie, celle-ci doit obligatoirement rejoindre le catalogue de l'AUF des formations qualifiantes internationales à distance, lui donnant accès à toute une gamme de services supplémentaires. Elle recevra dans ce cadre les appuis suivants :

- Communication :
 - Intégration des formations dans le catalogue de l'AUF des formations internationales à distance délivrées par les établissements membres.
 - Promotion des formations et diffusion des appels à candidatures à travers les réseaux et canaux de communication de l'AUF.
- Soutien administratif :

- L’inscription des apprenants à travers la plateforme de gestion des candidatures de l’AUF.
- Accès à la plateforme de gestion de candidatures de l’AUF (sélection des apprenants par les établissements, notification des candidats...).
- Le paiement par les apprenants retenus des frais d’inscription à la formation en monnaie locale à travers les implantations de l’AUF. Ces frais d’inscription sont ensuite reversés à l’établissement par l’AUF.
- Accompagnement et assistance administrative tout au long du déploiement de la formation.
- Organisation des évaluations sommatives écrites et orales dans les implantations de l’AUF (locaux, surveillance, numérisation et envoi des copies, accès à la plateforme de gestion des évaluations...).
- Mise à disposition de locaux et équipements dans les implantations de l’AUF (organisation de regroupements virtuels et/ou présentiels, accès sur place des apprenants aux ressources pédagogiques...).
- Paiement à travers l’AUF des tuteurs de la formation pour le compte de l’établissement, de manière exceptionnelle, sur indication écrite d’un ordonnateur des dépenses de l’établissement. Ces sommes sont déduites des montants des versements et concernent les tuteurs résidant dans un pays francophone (hors Europe de l’Ouest et Amérique du Nord).
- Gestion de courrier : envoi des dossiers d’inscription déposés auprès des implantations de l’AUF à l’établissement porteur de la formation, envoi aux apprenants via les implantations de l’AUF des attestations de présence, des certificats/attestations de réussite et de tout autre document officiel attestant de la performance de l’apprenant.
- Soutien technopédagogique :
 - Assistance pour la préparation des fiches pédagogiques de formations et leur intégration dans le catalogue de l’AUF des formations internationales à distance.
 - Accompagnement et assistance technopédagogiques pendant la délivrance de la formation.
 - Mise à disposition et accompagnement à la gestion d’une plateforme pédagogique de type Moodle.
 - Renforcement des compétences en pédagogie numérique (formation de formateurs, etc.).
- Authentification sur la Blockchain :
 - Authentification des certificats, attestations de réussites... sur la Blockchain (*plus de détails : <https://ific.auf.org/certification>*).

NB :

- L’intégration des formations au catalogue fera l’objet d’une convention spécifique.
- L’AUF perçoit des frais de gestion sur les frais d’inscriptions aux formations inscrites à son catalogue (à titre indicatif ceux-ci étaient de 10% des frais d’inscription pour l’année 2023).
- Certains des services listés ci-dessus peuvent également entraîner le paiement de frais supplémentaires.

6 Dossier de candidature

Le dossier de candidature se compose des pièces suivantes :

- Lettre(s) d'engagement de l'établissement porteur du projet et dans le cas d'un consortium, de tous ses membres, signée(s) par la/les Plus Haute(s) Autorité(s) (PHA(s)) respective(s), indiquant le titre de la formation proposée, l'identité du formateur coordonnateur du projet et les motivations de l'établissement ou des établissements pour répondre à cet appel (*en format PDF*).
- Le formulaire de candidature, dûment rempli (*en format Word, cf. modèle*).
- La preuve de reconnaissance de la formation en tant que formation certifiante ou à défaut, dans le cadre du possible, l'échéancier de la reconnaissance de la formation si celle-ci est en cours (*en format PDF*).
- Le curriculum vitae du coordonnateur du projet (*en format PDF*).
- La liste des membres de l'équipe du projet (*en format Excel, cf. modèle*).
- Les modalités pédagogiques et d'organisation de la formation (fiche pédagogique) (*en format Word, cf. modèle*).
- Le calendrier prévisionnel du projet (plan d'action détaillé, diagramme de Gantt...) (*en format Excel, cf. modèle*).
- Le budget prévisionnel détaillé du projet en précisant les apports de l'établissement porteur du projet, des différents partenaires le cas échéant et celui demandé à l'AUF (*en format Excel, cf. modèle*).
- Autre(s) document(s) en appui à la proposition (facultatif) (*formats de fichiers acceptés : pdf, xls, doc, docx et odt*).

7 Critères de sélection

Les dossiers satisfaisant aux conditions d'éligibilité sont soumis pour évaluation au Collège Scientifique et Pédagogique de l'IFIC.

Les principaux critères d'évaluation sont :

- La pertinence au regard des objectifs de l'appel à projets.
- La qualité et la faisabilité du projet.
- La stratégie de pérennisation de la formation.
- La pertinence du modèle économique du projet.
- La dimension innovante et originale de la formation.
- La qualité des partenaires académiques et socio-économiques impliqués dans la formation.
- L'implication effective d'établissements issus de pays du sud dans le cadre de consortium.
- La finalité professionnelle de la formation.
- Les qualifications des membres de l'équipe de projet.
- Le dispositif d'assurance qualité dans lequel s'inscrit la formation.
- L'inscription de la formation dans une démarche de mutualisation des ressources pédagogiques.
- La valeur ajoutée pour la Francophonie scientifique.
- La cohérence des calendrier et budget présentés.

8 Politique de confidentialité de l'AUF

Les données personnelles collectées via les formulaires d'inscription dans les services de l'AUF sont à l'usage exclusif de l'AUF. Ces informations sont utilisées pour vous permettre d'accéder à ces services et uniquement à cette fin. L'AUF s'engage à ne pas céder les données collectées à des tiers. En aucun cas, ces données ne peuvent faire l'objet d'abus ou d'actes pouvant porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes concernées. Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et d'opposition à vos données personnelles stockées sur la plateforme d'appels à projets.

Conformément au RGPD, les participants à l'appel acceptent l'utilisation par l'AUF de leurs données à caractère personnel, exclusivement dans le cadre du présent appel à projets. L'AUF s'engage à garantir la confidentialité des propositions qui lui sont adressées et veille à ce que soit assurée la sécurité du stockage des propositions.

9 Calendrier de l'appel

- Date de début de soumission des dossiers : **11 mars 2024**.
- Date limite de soumission des dossiers : **02 mai 2024 à 23h59 heure de Tunis (UTC+1)**.
- Date prévisionnelle de notification des résultats : **10 - 14 juin 2024**.
- Conventonnement des projets retenus : **19 juin - 17 juillet 2024**.

La soumission du dossier de candidature se fait à travers la plateforme d'appels à projets : <https://appelsprojets.auf.org>.

Pour toute demande d'informations, écrire à : appel-foad@auf.org

Attention :

- Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.
- Les documents transmis doivent être obligatoirement rédigés en français.
- Un établissement peut déposer plusieurs projets de formations. Chaque formation devant faire l'objet d'une soumission séparée.